

PLAN DE COURS

École de travail social, UQAM

COURS TRS 1750 – 20/30 Liens sociaux et analyse des enjeux du travail social contemporain

SESSION: Hiver 2020

HORAIRE :

Groupe 20 Mardi 9h00- 12h00 Local : V2430

Groupe 30 Mercredi 18h00-21h00 Local : V1430

ENSEIGNANTE: Christelle Lebreton

COURRIEL : lebreton.christelle@uqam.ca

DISPONIBILITÉ : sur rendez-vous, à prendre en classe ou par courriel

Description du cours (selon l'annuaire)

Analyse critique du travail social contemporain à la lumière des transformations des liens sociaux.

Présentation des formes d'individualisme considérées comme les plus importants vecteurs de transformations des rapports sociaux.

Discussions autour des principaux enjeux qui en découlent dont la solidarité sociale et la responsabilisation individuelle, le lien dialogique et le lien technocratique, la prise de risque et la gestion des populations à risque.

Identification d'enjeux spécifiques à certaines pratiques sociales actuelles auprès de groupes sociaux variés par exemple, l'action communautaire, la prévention précoce, la nouvelle gestion publique, l'intervention auprès des jeunes de la rue, etc.

INTRODUCTION

Après avoir examiné les transformations du système de valeurs dans les sociétés modernes et ses effets sur les individus dont les formes d'individualisme, nous nous intéresserons aux enjeux contemporains du travail social à la lumière des transformations des liens sociaux. À partir de ce recul théorique et historique, nous analyserons certaines manifestations sociales associées à la montée de l'individualisme en lien avec l'intervention sociale.

L'histoire de la société contemporaine occidentale témoigne d'une transformation profonde des rapports identitaires que l'individu entretient avec la société. De l'imposition du devoir à l'autre et aux institutions, l'individu est désormais appelé à se réaliser lui-même dans une perspective individualiste. Cette progression historique de l'idéologie individualiste ainsi que les divers bouleversements économiques ont grandement influencé le rôle du travail social et le développement du système d'organisation de services sociaux et de santé. De la charité au service social, de l'étatisation à la privatisation progressive des services sociaux, la gestion des problèmes sociaux a accompagné ces conceptions idéologiques du lien social. Les transformations socioculturelles et économiques modernes sont à l'origine des problèmes que plusieurs individus rencontrent à définir leurs propres points de repère sociétaux qui ne font plus consensus. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, la question identitaire et celle de l'autonomie sociale deviennent centrales pour bon nombre de groupes sociaux tels que les jeunes. Nous verrons que les représentations sociales de la normalité connaissent une crise qui interpelle la fonction du travailleur social et de la travailleuse sociale dans ses fondements.

Objectifs du cours

Au terme de ce cours, les étudiantEs seront en mesure de :

- situer historiquement les principales transformations idéologiques des liens sociaux dans les sociétés occidentales ;
- identifier les principaux enjeux marquant le développement des pratiques en travail social en tenant compte des transformations idéologiques des liens sociaux ;
- développer une analyse critique de la gestion des problèmes sociaux actuels.

Lectures obligatoires

Vous n'avez pas de recueil de textes papier à acheter. Les textes (obligatoires et facultatifs) sont disponibles sur l'espace Moodle.

Formule pédagogique

Pour permettre un meilleur apprentissage de la matière et enrichir la réflexion du groupe-cours, **la lecture des textes et la présence au cours sont indispensables**. Nous varierons les approches pédagogiques en utilisant alternativement la présentation magistrale, les discussions à partir des textes et la projection de vidéos.

Calendrier des activités

	<p>1. Introduction Présentation du plan et des objectifs du cours. Partage des attentes de l'enseignante et des étudiantEs. Pertinence d'une lecture historique et sociologique des liens sociaux en travail social. Modalités d'évaluation : discussion.</p>
	<p>2. Ruptures et continuités Entente sur les modalités d'évaluation et choix d'unE déléguéE groupe-cours : discussion, signature de l'entente.</p>
	<p>3. Les grandes formes d'individualisme</p>
	<p>4. Retour sur l'histoire des pratiques en travail social Commissions d'enquêtes et réformes du système de services. Émergence de l'action communautaire.</p>
	<p>5. Révolution managériale et lien social Rationalité technocratique/managériale et changement social.</p>
	<p>6. Nouvelle gestion publique et acte professionnel</p>
	<p>7. Cours synthèse</p>
Semaine du 24 février	<p>8. Semaine de lecture</p>

	9. Solidarité sociale et responsabilisation individuelle
	10. Prise de risque et gestion des populations à risque
	11. L'action communautaire
	12. Jeunes de la rue
	13. Famille et liens sociaux
	14. Prévention précoce
	15. Examen final.

Évaluation : Règlements et informations générales

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation des mesures d'accommodements académiques obtenue auprès d'un conseiller de l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'ASESH au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMÉRIQUE EN NOTE LITTÉRALE (Le 27 mars 2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : <http://r18.uqam.ca>

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>